

DEBOUCHES – PASSERELLES – EQUIVALENCES – SUITES DE PARCOURS

Secteurs d'activités :

Le secteur d'activité comprend les travaux de peinture intérieure des bâtiments et extérieure. Le marché français de la peinture dans le bâtiment représente plus de 11 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit près de 10% du chiffre d'affaires du secteur du bâtiment (source : « Travaux de peinture et vitrerie » - INSEE, démographie des entreprises et établissements 2018). Avec 74 000 entreprises et 170 000 salariés, le marché concerne à 82% l'entretien et la rénovation contre 18% pour le neuf (source : UPMF-FFB)

Type d'emplois accessibles :

Le titre de peintre en finitions permet de se former aux métiers de la peinture, et offre des débouchés professionnels dans des secteurs variés. Il n'est pas rare pour un/e peintre en finitions, à divers moments de sa carrière professionnelle, d'avoir à œuvrer dans des secteurs professionnels distincts :

Le/la peintre en finitions peut travailler :

- sur les chantiers du bâtiment, le plus souvent pour des entreprises de petite taille (90% des entreprises de peinture en France ont moins de dix salariés), parfois pour les moyennes voire les grandes entreprises. Ces entreprises peuvent être uniquement spécialisées en peintures et revêtements sols et murs, ou être généralistes (tous corps d'état). Clientèle : secteur public et privé, professionnel(le)s et particuliers/ières
- D'autres débouchés non négligeables :
 - pour une entreprise spécialisée dans les réparations suite aux dégâts des eaux. Le/la client/e principal/e de l'entreprise est alors une compagnie d'assurance.
 - comme employé(e) d'une institution recevant des personnes, clientèle, salarié(e)s, locataires, usager(ère)s ou patientèle : maisons de retraite, bailleurs sociaux, collectivité territoriale, salle de jeux, hôtels...
 - pour des entreprises ou client(e)s spécialisé(e)s dans la communication, l'évènementiel ou le spectacle : pour des salons éphémères, des studios de décor de théâtre, d'opéra ou de cinéma, organismes de loisirs (tours opérateurs), pour des entreprises spécialisées dans la signalétique et la peinture en lettres, ou dans les travaux d'apprêts, peinture et revêtements de bars, brasseries, franchise de magasins. Les peintres en finitions qui se spécialisent dans ce secteur sont parfois amené(e)s à compléter leur parcours par une formation approfondie aux techniques de peinture décorative.

Codes ROME : F1606 – Peintre en bâtiment

Références juridiques des réglementations d'activité :

Cet emploi est accessible aux personnes ayant suivi une formation professionnelle reconnue (diplôme ou titre de niveau 3 en peinture bâtiment) mais également avec une expérience professionnelle dans ce secteur sans diplôme particulier. (Source : Fiche métier Pôle Emploi – F1606- Peinture en bâtiment)

Cela ne fait pas l'objet d'une obligation réglementaire pour un salarié.

Contraintes à l'installation : En tant qu'artisan, le professionnel doit être titulaire d'un diplôme ou titre de niveau 3. A défaut, il doit justifier d'une expérience professionnelle de trois années en qualité de salarié ou d'indépendant (loi du 5 juillet 1996 relative au développement du commerce et de l'artisanat et son décret d'application 98-246 du 2 avril 1998).

Instaurée par la loi Macron pour lutter contre le travail illégal, la carte d'identification professionnelle des salariés du bâtiment est obligatoire depuis le 1er octobre 2017. Les employeurs peuvent l'obtenir, contre redevance, auprès de la Caisse Congés Intempéries BTP. Elle est valable pour toute la durée du contrat de travail (pendant 5 ans pour les intérimaires, pendant la période du détachement pour les salariés détachés). Le salarié titulaire de la carte d'identification professionnelle est tenu de la présenter lors des contrôles de l'inspection du travail (décret n° 2016-175 du 22 février 2016, arrêté du 20 mars 2017).



Peintre en finitions – France Compétence

<https://www.francecompetences.fr/recherche/mcp/25449/#ancre4>